

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	07 janvier 2020	<b>Séance du : 29 janvier 2020</b>
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	<b>Votes : 32</b>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan). Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

**Objet : Budget primitif 2020 – Budget annexe ZAC de la Salamane**

Monsieur LACROIX donne lecture du projet de budget primitif 2020 du budget annexe de la ZAC de la Salamane.

Considérant le projet de budget primitif 2020 du budget annexe de la ZAC de la Salamane, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2020 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2020	Chap.	Désignation	BP 2020
011	Charges à caractère général	1 100 000,00	70	Produits des ventes	3 150 705,00
66	Charges financières	152 500,00	042	Stocks	5 960 700,00
042	Stocks	7 858 905,00	043	Stocks financiers	152 500,00
043	Stocks financiers	152 500,00			
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>9 263 905,00</b>	<b>Total Fonctionnement</b>		<b>9 263 905,00</b>

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2020	Chap.	Désignation	BP 2020
16	Remboursement d'emprunts	1 898 205,00	040	Stocks	7 858 905,00
040	Stocks	5 960 700,00			
<b>Total Investissement</b>		<b>7 858 905,00</b>	<b>Total Investissement</b>		<b>7 858 905,00</b>

Considérant l'avis favorable émis par la commission moyens généraux réunie le 22 janvier 2020, Monsieur LACROIX demande aux membres du Conseil d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe de la ZAC de la Salamane, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de budget primitif 2020 du budget annexe de la ZAC de la Salamane.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe de la ZAC de la Salamane pour l'exercice 2020 tel que présenté,

**CONFIRME** que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX